



## DOSSIER D'INSCRIPTION Course en Solidaire 2013

A retourner avant le 15 Mai 2013 :

Mutualité Française Nord - Pas de Calais – Course en Solidaire – 237 Bd de la Liberté – 59000 LILLE  
Ou par E mail : [course.en.solidaire@mutualite-npdc.fr](mailto:course.en.solidaire@mutualite-npdc.fr) (obligatoirement en format pdf ou doc)

Concours Régional de projets solidaires organisé par la Mutualité Française Nord-Pas de Calais, en partenariat avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

Vous pouvez obtenir une version « Word » de ce document en en faisant la demande à [course.en.solidaire@mutualite-npdc.fr](mailto:course.en.solidaire@mutualite-npdc.fr)

### 1. Porteur du projet :

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Prénom du porteur :  Nom :

Date de Naissance :  Téléphone :

E-mail (Obligatoire) :

Merci d'écrire très lisiblement votre adresse E-mail

Adresse :

Code postal :  Ville :

N'oubliez pas de fournir avec ce dossier de participation intégralement rempli :

- la photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale, passeport, permis de conduire...)
- dans le cadre d'activités physiques et sportives encadrées, la qualification de l'intervenant

### 2. Association ou structure soutenant le projet :

Nom de l'association :

Prénom et Nom du correspondant :

Site Web :  www.  E-mail :   
du correspondant ou de la structure

Adresse :

Code postal :  Ville :

Téléphone :

N'oubliez pas de fournir avec ce dossier de participation intégralement rempli les statuts de l'association ou de la structure qui soutient votre projet.

### 3. Choix de la catégorie du projet :

Veillez sélectionner la ou les catégories dans lesquelles vous souhaitez concourir.  
Vous pouvez concourir dans plusieurs catégories. Si votre projet était sélectionné plusieurs fois, il ne pourrait recevoir qu'un seul prix.

- Intégration, Insertion, Action sociale**
- Handicaps, Dépendance**
- Prévention santé : Alimentation, Activité physique, Bien être**
- Citoyenneté**
- Solidarité Internationale**
- Jeunes (participant à au moins l'une des 5 catégories ci-dessus, ET dont le porteur de projet est âgé de moins de 26 ans au 15 mai 2013).**

### 4. Participation à la Course en Solidaire les années précédentes :

Rappel : Les candidats peuvent participer plusieurs années consécutives, à condition de présenter un projet différent chaque année.

Avez-vous déjà participé à La Course en Solidaire ? Oui  Non

Avez-vous déjà remporté un prix ? Oui  Non   
Si oui, en quelle année ? .....

### 5. Engagement :

Attention : les modalités de participation et de présentation ont changé en 2013.  
Reportez-vous au nouveau règlement du concours joint au dossier de participation.

**Je soussigné(e)**

**certifie sur l'honneur l'exactitude des informations contenues dans le présent document.**

**J'ai lu et j'accepte les termes du règlement.  
Je m'inscris à la Course en Solidaire 2013.**

Signature :

Date :

## 6. Présentation de votre projet :

**Vous devez obligatoirement compléter les pages 3, 4 et 5.**

### 1) **Présentation générale**

Votre présentation devra à minima répondre aux questions suivantes :

- Objectif(s) du projet
- Personnes et/ou associations impliquées
- Public cible
- Territoire de l'action
- Planning de réalisation

## 2) Quel est l'impact de votre projet dans la région Nord-Pas de Calais ?

Quelle que soit la localisation géographique de votre projet, celui-ci doit impérativement avoir un impact dans la région Nord-Pas de Calais.

## 3) Valeurs

Les valeurs mutualistes sont Solidarité, Liberté, Démocratie et Responsabilité.

En quoi votre projet est-il proche de ces valeurs ?

## 7. Budget de votre projet :

Vous devez présenter un budget équilibré : le total des dépenses doit être égal au total des recettes.

Rappel : la Course en Solidaire est un concours de projets. La participation à la Course en Solidaire n'est pas une demande de subvention ou une réponse à un « appel à projets ».

La Course en Solidaire n'a pas vocation à financer des structures déjà pérennes, ou à alimenter des frais de fonctionnement (loyers, salaires ...)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Auto-financement	
		Mutualité Française Nord-Pas de Calais	
		Autres financeurs (à détailler)	
<b>Total Dépenses</b>		<b>Total Recettes</b>	

**Autres partenaires éventuels** (vous devez mentionner tous les partenaires financiers et gracieux qui soutiennent ce projet) :



**N'oubliez pas de fournir avec ce dossier de participation intégralement rempli :**

- une photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale, passeport, permis de conduire...)
- les statuts des structures qui soutiennent éventuellement le projet
- la liste de tous les partenaires financiers
- dans le cadre d'activités physiques et sportives encadrées, la qualification de l'intervenant

**TOUT DOSSIER DE PARTICIPATION INCOMPLET SERA  
CONSIDERE COMME NUL.**

**Vous pouvez joindre à ce dossier tous les documents de présentation que vous souhaitez, ils  
seront considérés comme annexes.**





## Règlement du concours « La Course en Solidaire 2013 »

Retrouvez ce document sur : [www.mutualite-npdc.fr](http://www.mutualite-npdc.fr)  
Rubrique Course en Solidaire

### • **ARTICLE 1 :**

La Mutualité Française Nord - Pas de Calais organise « La Course en Solidaire » en partenariat avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Nord – Pas de Calais (DRJSCS) et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Nord-Pas de Calais.

Ce concours comporte une session annuelle en mai.

Ce concours est ouvert à toute personne physique âgée de 16 ans et plus résidant dans le Nord – Pas de Calais, ou société de personnes à but non lucratif ou association dont le siège est situé dans la région Nord-Pas de Calais.

Dans tous les cas, le projet devra pouvoir être représenté par une personne physique, ci après dénommée « Le Candidat » ou « Le porteur de projet ».

Les candidats peuvent participer plusieurs années consécutives, à condition de présenter un projet différent chaque année.

### • **ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS**

La Course en Solidaire est un concours régional de projets solidaires.

Elle a pour objet de primer des projets visant à améliorer la santé et le bien-être de tous.

La participation à la Course en Solidaire n'est pas une demande de subvention ou une réponse à un « appel à projets ».

La Course en Solidaire n'a pas vocation à financer des structures déjà pérennes, ou à alimenter des frais de fonctionnement (loyers, salaires ...).

### • **ARTICLE 3 : COHERENCE AVEC LES VALEURS MUTUALISTES**

Les projets devront être proches des valeurs mutualistes :

**La solidarité** est l'une des valeurs fondamentales et originelles du mouvement mutualiste. La Mutualité Française se bat pour que la santé ne soit pas un commerce. Elle refuse les discriminations financières, la sélection des risques et assure une égalité de traitement à tous ses adhérents.

**La démocratie.** Les responsables des mutuelles sont élus parmi les adhérents selon la base du fonctionnement démocratique : "Une personne, une voix".

**La liberté.** Les mutuelles sont des sociétés de personnes, libres d'adhérer et d'agir ensemble. Elles sont indépendantes de tout pouvoir politique, financier, syndical ou philosophique.

**La responsabilité.** Le mouvement mutualiste cherche à responsabiliser les personnes et à faire de chacun un acteur de sa santé. Il fait preuve de transparence et de rigueur dans le fonctionnement de ses institutions.

#### • **ARTICLE 4 : IMPACT REGIONAL IMPERATIF DES PROJETS**

Les projets seront développés par des habitants du Nord – Pas de Calais **OU** au profit des habitants du Nord – Pas de Calais.

Quelle que soit la localisation géographique du projet, celui-ci doit impérativement avoir un impact dans la région Nord-Pas de Calais.

#### • **ARTICLE 5 : DATE LIMITE ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS**

Les candidats adresseront leurs dossiers de participation, avant le 15 mai 2013, le cachet de la poste faisant foi, à :

Mutualité Française Nord – Pas de Calais  
237 boulevard de la Liberté  
59000 LILLE

Ou par E-mail à cette adresse : [course.en.solidaire@mutualite-npdc.fr](mailto:course.en.solidaire@mutualite-npdc.fr).

Seuls les formats PDF ou DOC sont acceptés par E-mail.

Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront examinés par le Jury.

Les projets devront avoir commencé avant le 31 décembre 2013.

#### • **ARTICLE 6 : CATEGORIES DE PRIX ET MONTANT DES PRIX**

Le concours propose 6 catégories :

- **Intégration, Insertion, Action Sociale**
- **Handicaps, Dépendance**
- **Prévention Santé : Alimentation, Activité physique, Bien Etre**
- **Citoyenneté**
- **Solidarité Internationale**

+ Une catégorie « Jeunes », participant à au moins l'une des 5 catégories précédentes **ET** dont le porteur du projet est âgé de moins de 26 ans au 15 Mai 2013.

Le candidat peut concourir dans plusieurs catégories. Si son projet était sélectionné plusieurs fois, il ne pourrait recevoir qu'un seul prix.

#### • **ARTICLE 7 : SELECTION DES PROJETS ET JURY REGIONAL**

La Mutualité Française Nord – Pas de Calais, en partenariat avec la DRJSCS Nord – Pas de Calais et la CRESS Nord-Pas de Calais, gère la sélection des projets et constitue le Jury régional.

Le Jury régional sera seul compétent pour accorder les prix.

Les décisions du Jury sont souveraines et sans appel.

Le Jury régional se réunit à la fin du mois de mai et fait connaître les projets gagnants au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet. Les participants sont informés exclusivement par E mail.

La liste des gagnants est publiée au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet sur le site Internet [www.mutualite-npdc.fr](http://www.mutualite-npdc.fr)



## • **ARTICLE 8 : MONTANT DES PRIX**

Le montant total des prix est fixé chaque année par le Jury régional.

Les projets sélectionnés par le Jury régional seront récompensés par un prix d'un montant de 1000€ : prix Solidarité Internationale, prix Citoyenneté, ...

Le jury pourra récompenser un projet pour son originalité en lui décernant « le Prix spécial du Jury », et lui attribuera un prix d'un montant de 2000 €.

## • **ARTICLE 9 : MODALITES ET CALENDRIER DE REMISE DES RECOMPENSES**

Les chèques de récompense sont versés à l'ordre de l'association ou de la structure soutenant le projet, en aucun cas au porteur en tant que personne physique.

Les prix sont remis en 2 temps aux gagnants :

1<sup>er</sup> temps : la moitié de la récompense est versée par chèque et envoyée par courrier avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2013.

2<sup>ème</sup> temps : la seconde moitié du prix est remise sous forme de chèque lors d'une cérémonie officielle. Cette cérémonie se déroulera dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire en Nord-Pas de Calais, **dans le courant du dernier trimestre, dans une ville de la région.**

Les gagnants seront prévenus 4 semaines avant la cérémonie du lieu, de la date et de l'horaire, exclusivement par courrier électronique.

Les gagnants s'engagent à être présents lors de la cérémonie de remise des prix ou à s'y faire représenter. Ils s'engagent à présenter leur projet (qu'il soit terminé ou non) lors de la remise des prix, et à fournir, avant la cérémonie, tous les éléments nécessaires à la présentation de leur projet (film, photos, aux formats informatiques standards).

Tout projet non représenté lors de cette cérémonie ne pourra pas recevoir la seconde partie de sa récompense.

## • **ARTICLE 10 :**

Le dépôt d'une candidature implique la cession des droits à l'image du porteur de projet ainsi qu'une valorisation de son action au profit de la Mutualité Française Nord – Pas de Calais.

Le lauréat autorise la citation de son nom, de son prénom, ainsi que l'exploitation de son image pour les besoins de la communication non commerciale de la Mutualité Française Nord – Pas de Calais.

Une fois récompensé, le lauréat s'engage à citer la Mutualité Française Nord-Pas de Calais et à faire figurer le logo de celle-ci sur toutes les communications liées au projet gagnant avec la mention : « Avec le soutien de la Mutualité Française Nord – Pas de Calais ».